

Qualité de l'emploi au Canada

Rémunération moyenne, 2024

par Jessica Gill

Date de diffusion : le 18 août 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Rémunération moyenne, 2024

En 2024, le salaire horaire moyen des employés âgés de 15 ans et plus était de 35,20 \$ l'heure. Après ajustement pour tenir compte de l'inflation, le salaire horaire moyen a augmenté de 1,69 \$ (+5,0 %) par rapport à son niveau pré-pandémique de 2019, et de 5,47 \$ (+18,4 %) par rapport à son niveau de 2006, la première année pour laquelle des données comparables sont disponibles¹. Malgré l'augmentation de la rémunération moyenne au cours des deux dernières décennies, en 2024 les salaires demeuraient plus bas chez les femmes, les jeunes employés, les Autochtones et pour plusieurs groupes racisés.

Un certain nombre d'autres facteurs ont une incidence sur les salaires horaires, comme le niveau de scolarité, l'industrie et la profession. Du point de vue de la qualité de l'emploi, un salaire horaire moyen plus élevé peut indiquer des caractéristiques plus fortement récompensées sur le marché du travail et donne un aperçu du revenu et des avantages tirés de l'emploi.

L'indicateur de la rémunération moyenne est fondé sur des moyennes annuelles pour les employés âgés de 15 ans et plus tirées de l'Enquête sur la population active (EPA). Sauf indication contraire, les salaires horaires sont corrigés pour tenir compte de l'inflation et exprimés en dollars constants de 2024.

Tendances historiques, 2006 à 2024

Le salaire horaire moyen des employés au Canada a généralement suivi une tendance à la hausse depuis le début de la série de données comparables en 2006. Au cours de la première année de la pandémie de COVID-19 en 2020, les salaires horaires moyens se sont accrus de façon marquée, augmentant de 1,79 \$ (+5,3 %) pour atteindre 35,30 \$ (en dollars constants de 2024). Cela était surtout attribuable aux importantes baisses d'emploi dans les professions faiblement rémunérées, qui ont entraîné un changement dans la composition de l'emploi. Notamment, le nombre d'employés dans les professions de la vente et des services, soit la grande catégorie professionnelle ayant le salaire moyen le plus bas, a diminué de 604 000 (-14,3 %) entre 2019 et 2020.

À mesure que les restrictions en matière de santé publique se sont assouplies en 2021 et 2022, la proportion d'employés occupant des emplois faiblement rémunérés s'est rétablie. En 2022, l'inflation a également atteint un sommet en 40 ans : 6,8 % en moyenne annuelle; des augmentations notables ayant été observées dans les prix de l'énergie (+22,5 %), du transport (+10,6 %) et de l'alimentation (+8,9 %)². Ensemble, ces deux facteurs ont contribué à réduire le salaire moyen ajusté en fonction de l'inflation de 3,7 % (-1,29 \$ pour s'établir à 34,01 \$) entre 2020 et 2022.

Le salaire horaire moyen, ajusté en fonction de l'inflation, a regagné du terrain entre 2022 et 2024, passant à 35,20 \$ (+3,4 %) parallèlement à un ralentissement de l'inflation et à des augmentations de l'emploi d'une année à l'autre dans les professions mieux payées, comme la gestion (+253 000, +20,6 %) ainsi que l'enseignement, le droit et les services sociaux, communautaires et gouvernementaux (+138 000, +6,6 %).

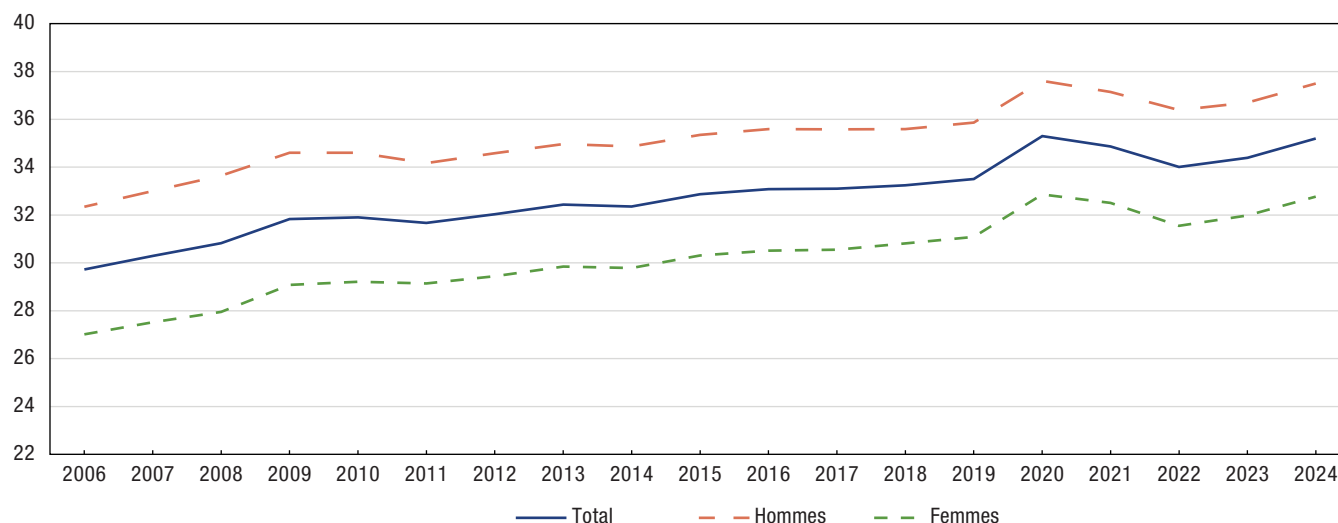
1. En raison des modifications apportées au traitement des valeurs aberrantes dans le cadre des révisions de l'EPA de 2023, les données sur les salaires des années 1997 à 2005 ne sont plus directement comparables à celles des années ultérieures.

2. *Le Quotidien* — Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2022

Graphique 1

Salaire horaire moyen habituel, employés de 15 ans et plus, Canada, 2006 à 2024

dollars constants 2024



Notes : Les salaires horaires sont corrigés pour tenir compte de l'inflation et exprimés en dollars constants de 2024.

En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada comme les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Les femmes continuent d'avoir un salaire horaire moyen inférieur à celui des hommes

Le salaire horaire moyen des femmes a été historiquement inférieur à celui des hommes. Toutefois, de 2006 à 2024, le salaire horaire moyen a augmenté davantage chez les femmes (+21,3 %) que chez les hommes (+15,9 %). Par conséquent, alors que le salaire moyen des femmes âgées de 15 ans et plus était inférieur de 16,5 % à celui des hommes en 2006, l'écart s'est rétréci pour s'établir à 12,6 % en 2024.

En 2024, les jeunes femmes (20,58 \$) et les jeunes hommes (21,88 \$) âgés de 15 à 24 ans avaient tendance à gagner des salaires relativement faibles, et l'écart salarial entre les genres chez les jeunes employés était moins prononcé (5,9 %). Comparativement à 2006, l'écart salarial entre les genres était en baisse de 3,3 points de pourcentage pour ce groupe d'âge en 2024.

L'écart entre les hommes et les femmes est plus prononcé chez les femmes âgées de 55 ans et plus, qui gagnaient 16,6 % de moins en moyenne que leurs homologues masculins en 2024 (33,15 \$ comparativement à 39,73 \$). En 2006, l'écart salarial entre les genres pour les employés âgés de 55 ans et plus était de 20,7 %.

Parmi les employés du principal groupe d'âge actif (25 à 54 ans), les femmes gagnaient 12,2 % de moins que les hommes en moyenne en 2024 (35,33 \$ comparativement à 40,22 \$), en baisse par rapport à l'écart de 16,4 % enregistré en 2006.

Un portrait récent

Les employés détenant un baccalauréat ou un diplôme supérieur gagnaient plus en moyenne

Un niveau de scolarité plus élevé est généralement associé à une rémunération plus élevée. En 2024, les employés âgés de 25 ans et plus titulaires d'un baccalauréat ou d'un niveau de scolarité supérieur gagnaient 44,67 \$ l'heure en moyenne; chiffre 55,0 % plus élevé que le salaire horaire de ceux disposant d'un diplôme d'études secondaires ou moins (28,82 \$). Les employés ayant suivi des études postsecondaires inférieures au baccalauréat gagnaient un salaire horaire moyen de 34,38 \$ en 2024.

Au sein de chaque niveau de scolarité, les femmes de 25 ans et plus gagnaient en moyenne moins que leurs homologues masculins. L'écart salarial entre les hommes et les femmes était moins prononcé chez les employés ayant au moins un baccalauréat, les femmes gagnant 0,86 \$ pour chaque dollar gagné par les hommes, soit un écart de 13,9 % (41,55 \$ et 48,26 \$ respectivement).

En comparaison, chez les employés titulaires d'un diplôme d'études secondaires ou d'un niveau d'études inférieur, les femmes gagnaient en moyenne 16,9 % de moins que les hommes (25,69 \$ contre 30,91 \$) en 2024. Chiffré à 18,3 %, l'écart salarial entre les femmes et les hommes était le plus grand parmi les employés ayant fait des études postsecondaires inférieures au baccalauréat (30,78 \$ pour les femmes contre 37,68 \$ pour les hommes).

Malgré une croissance plus rapide depuis le milieu des années 2000, la rémunération moyenne dans le secteur privé continue d'être inférieure à celle du secteur public

Le salaire horaire moyen des employés a augmenté davantage dans le secteur privé (+22,0 %) que dans le secteur public (+7,6 %) depuis 2006. Toutefois, en 2024, les employés du secteur public (40,83 \$) ont continué à gagner plus en moyenne que ceux du secteur privé (33,35 \$).

Le niveau de scolarité des employés explique en partie cette différence persistante. En 2024, plus de la moitié des employés dans le secteur public (52,8 %) détenaient un baccalauréat ou un niveau de scolarité supérieur, comparativement à 3 employés sur 10 dans le secteur privé (31,8 %).

La part des groupes professionnels dans chaque secteur explique également une partie de la différence dans la rémunération moyenne. En 2024, les employés du secteur privé étaient plus concentrés dans des professions ayant des salaires moyens plus faibles; plus du quart d'entre eux travaillant dans la vente et les services (27,6 %). En comparaison, les employés du secteur public étaient plus susceptibles de travailler dans des professions telles que l'éducation, le droit et les services sociaux, communautaires et gouvernementaux (34,1 %), qui tendent à offrir des salaires plus élevés.

Enfin, la syndicalisation joue également un rôle dans le maintien du salaire moyen plus élevé chez les employés du secteur public. En 2024, 76,6 % d'entre eux étaient couverts par une convention collective, comparativement à 15,0 % de leurs homologues du secteur privé. En 2024, les employés couverts par une convention collective gagnaient 37,15 \$ l'heure en moyenne, soit 2,80 \$ de plus que ceux sans une telle couverture (34,35 \$).

Les employés autochtones avaient une rémunération moyenne inférieure à celle des employés non autochtones

Parmi les employés du principal groupe d'âge actif en 2024, les membres des Premières Nations vivant hors réserve (33,37 \$), les Métis vivant dans les provinces (35,67 \$) et les Inuit vivant dans les provinces (33,42 \$) gagnaient tous un salaire horaire moyen inférieur à celui de leurs homologues non autochtones (37,77 \$). En 2024, l'écart salarial avec les employés non-autochtones était de 11,6 % pour les employés des Premières Nations vivant hors réserve, de 5,6 % pour les employés Métis vivant dans les provinces, et de 11,5 % pour les employés Inuit vivant dans les provinces.

Ces écarts salariaux reflétaient en partie des différences dans le niveau de scolarité atteint³. En effet, des proportions inférieures d'employés des Premières Nations vivant hors réserve (19,0 %) et d'employés Métis vivant dans les provinces (24,2 %) détenaient un baccalauréat ou un niveau de scolarité supérieur comparativement aux employés non autochtones (46,0 %).

Parmi les employés ayant un baccalauréat ou un niveau de scolarité supérieur, l'écart salarial par rapport aux employés non autochtones⁴ était plus faible pour les employés des Premières Nations vivant hors réserve (2,8 %)⁵ et inexistant pour leurs homologues Métis vivant dans les provinces.

3. Le taux d'obtention de diplôme universitaire des Inuit n'a pas pu être rapporté séparément en raison de la taille de l'échantillon.

4. Les salaires selon le niveau d'éducation des Inuits n'ont pas pu être rapportés séparément en raison de la taille de l'échantillon.

5. Différence seulement significative à un niveau de confiance de 68 %.

Les employés philippins et noirs enregistrent la rémunération horaire moyenne la plus faible

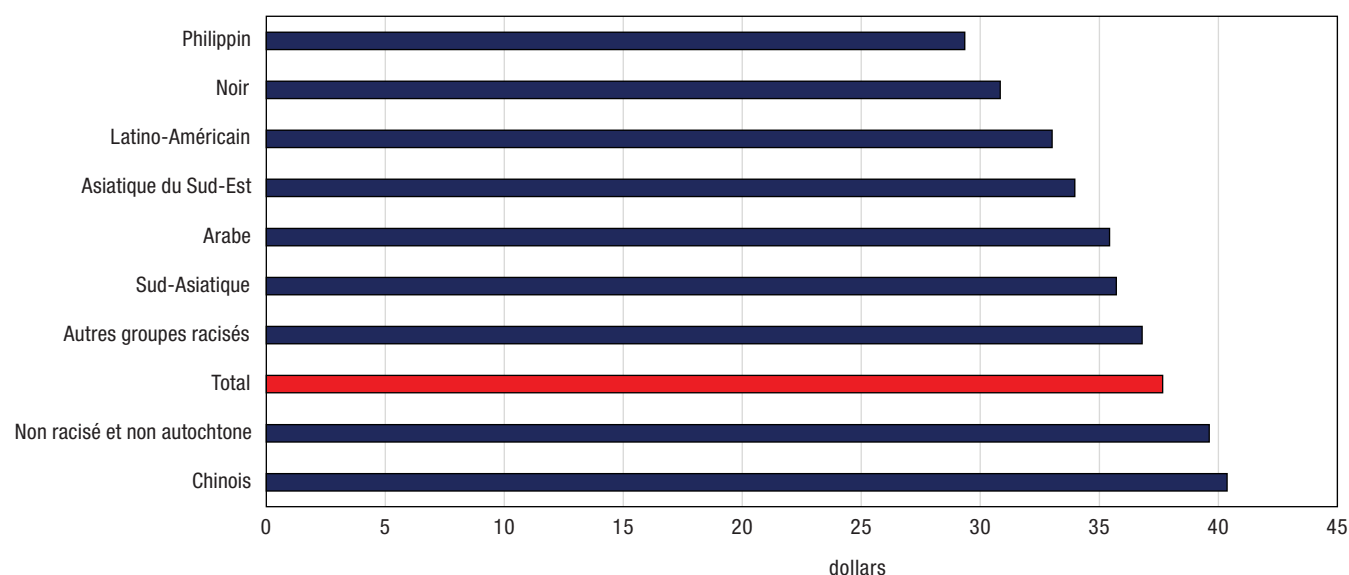
Dans la plupart des groupes racisés, les employés du principal groupe d'âge actif gagnaient un salaire horaire moyen inférieur à celui de leurs homologues non racisés et non autochtones. En 2024, les écarts salariaux les plus importants ont été enregistrés pour les employés philippins (-25,9 %) et noirs (-22,2 %). Parallèlement, le salaire horaire moyen des employés chinois était 1,9 % plus élevé que celui des employés non autochtones et non racisés.

Le salaire moyen inférieur des employés philippins et noirs se maintenait à différents niveaux de scolarité. Par exemple, les employés philippins du principal groupe d'âge actif titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur gagnaient 33,4 % de moins que leurs homologues non autochtones et non racisés (32,14 \$ comparativement à 48,26 \$) en 2024. Parmi les employés noirs détenant un diplôme universitaire, le salaire moyen était de 34,76 \$ l'heure, soit 28,0 % de moins que celui des employés non autochtones et non racisés ayant le même niveau de scolarité.

Les employés chinois titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme supérieur gagnaient un salaire horaire moyen (44,32 \$) inférieur de 8,2 % à celui de leurs homologues non autochtones et non racisés (48,26 \$) en 2024. Ce résultat suggère que le salaire moyen global plus élevé des employés Chinois était en partie attribuable à la proportion élevée d'entre eux qui sont titulaires d'un diplôme universitaire (72,5 % par rapport à 37,7 % chez les employés non racisés).

Graphique 2

Salaire horaire moyen habituel des employés âgés de 25 à 54 ans selon les groupe racisés, Canada, 2024



Note : En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur de la **rémunération moyenne** mesure les salaires horaires moyens habituels des employés à leur emploi principal en dollars constants de 2024.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2006 à 2024.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2025](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des professions est fondée sur la Classification nationale des professions (CNP) 2021.

Dans l'EPA, le concept de groupe autochtone inclut les personnes ayant déclaré être Autochtone, soit Premières Nations, Métis ou Inuk (Inuit). Les personnes vivant dans les réserves et établissements autochtones dans les provinces et celles vivant dans les territoires sont exclues du champ de l'enquête.

Depuis janvier 1997, l'EPA récolte des renseignements sur les salaires habituels des employés à leur emploi principal. L'enquête demande aux répondants de déclarer leur salaire avant impôt et autres retenues, et d'inclure les pourboires et les commissions. Les salaires horaires et hebdomadaires sont calculés à partir du nombre d'heures de travail rémunérées habituelles par semaine. Les salaires horaires moyens, les salaires hebdomadaires moyens et la répartition des salaires peuvent ensuite être croisés en fonction d'autres caractéristiques comme l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, la profession et le statut syndical. L'analyse incluse dans le présent article est restreinte à la période de 18 ans allant de 2006 à 2024. En raison de changements dans le traitement des valeurs aberrantes dans le cadre des [Révisions apportées à l'Enquête sur la population active \(EPA\) en 2023](#), les données salariales antérieures à 2006 ne sont plus directement comparables à celles des années ultérieures.

Les données de l'EPA reflètent le sexe de la personne jusqu'en décembre 2021 et le genre de la personne à partir de janvier 2022. Bien que le genre et le sexe à la naissance soient deux concepts différents, ce changement n'entraîne pas de rupture significative de la tendance car les deux concepts produisent des distributions très similaires. Tous les produits de données de l'EPA adoptent désormais le terme « genre » pour toutes les années et périodes.

Le salaire horaire ajusté en fonction de l'inflation a été calculé à partir du salaire horaire nominal, en le divisant par l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année, puis en multipliant le résultat obtenu par 100. Pour cette étude, l'IPC est établi à 100 en 2024, ce qui signifie que les résultats sont présentés en dollars constants de 2024.

Les valeurs de l'IPC sont tirées du [Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé](#).

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Gains, salaires et avantages sociaux](#)